



PARTI BRETON

Votre don est défiscalisable. Par exemple, pour 100 € donnés aujourd'hui, vous bénéficiez d'une déduction d'impôts de 66 € l'année prochaine.
Vous recevrez à la fin de cette année votre bon de défiscalisation.

Merci de votre soutien:

- Par chèques à l'ordre de AN TEMZ
(vous pouvez étaler votre versement en plusieurs fois).

- Par virement à AN TEMZ.

Coordonnées bancaires: 15589-56902-04680534540-20

Madame, Monsieur,.....

verse au Parti Breton, via son association de financement **AN TEMZ**,

la somme de

Adresse postale:.....

.....

Téléphone:

Courriel:.....

Conformément à l'article 11-4 de la loi du 11 mars 1988, les dons des personnes physiques sont plafonnés à 7 500 € par an et les dons effectués par des personnes morales sont interdits.

AN TEMZ date d'agrément : 2 juillet 2007

adresse : 30 rue capitaine Marlette 56100 LORIENT

responsable: Hervé Le Gwenn tél.: 02 97 87 18 09 – 06 15 99 50 82